

## Pour plus d'information

- Conseil Citoyen : conseilcitoyencolomiers@gmail.com / 06 99 83 82 23
- Mairie de Colomiers : politique-ville@mairie-colomiers.fr
- Délégué du Préfet : 06 84 63 66 85
- Toulouse Métropole : citoyens.dat@toulouse-metropole.fr

## Où déposer ma candidature au Conseil citoyen ?

sur Internet : [ville-colomiers.fr](http://ville-colomiers.fr)



- ou Maison citoyenne du Val d'Aran : Place du Val d'Aran 31770 Colomiers <sup>1</sup>
- ou Maison citoyenne En Jacca : 22 allée du Balaïtous 31770 Colomiers <sup>2</sup>
- ou Hôtel de Ville : 1 Place Alex Raymond 31770 Colomiers <sup>3</sup>



### Légende :

- Périmètre des quartiers prioritaires
- Urnes

**Les Conseils citoyens :** **BLAGNAC :** Barradels/Cèdres/Saules **COLOMIERS :** Val d'Aran/Fenassiers  
Bel Air Poitou - En Jacca **CUGNAUX :** Vivier Maçon **TOULOUSE :** Trois cocus/La Vache/Negreneys/Bourbaki -  
Soupetard La Gloire - Breguet Lecrivain/Les Maraîchers - Empalot - Bellefontaine/Milan - Reynerie/Mirail Université  
Pradettes - Arènes /Cépière/Beauregard - Bagatelle/La Faourette/Papus/Tabar/Bordelongue

En octobre 2021

CONTRAT DE VILLE  
GRAND VAL D'ARAN  
ET EN JACCA

# Je rejoins le CONSEIL citoyen de mon quartier



CULTURE • LOGEMENT • SANTÉ • ENTREPRISES • TRANSPORT • CITOYENNETÉ  
EMPLOI • SERVICES • ÉDUCATION • CADRE DE VIE • COMMERCE • SÉCURITÉ



# COUPON RÉPONSE



**Jusqu'au 15 octobre**

Je souhaite participer au Conseil citoyen de mon quartier :

☐ GRAND VAL D'ARAN ☐ EN JACCA

☐ **Je suis habitant du périmètre prioritaire du quartier**  
(voir carte au verso)

NOM <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

PRÉNOM <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre

Mois / année de naissance <sup>(3)</sup> : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_

@ <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_

ADRESSE <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

☐ **Je représente une structure locale intervenant dans le quartier**

☐ ARTISAN ☐ COMMERÇANT ☐ ASSOCIATION

☐ PROF. LIBÉRALE Autre : \_\_\_\_\_

NOM DE MA STRUCTURE <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

ADRESSE <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

TÉL <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_

@ <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_

NOM <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

PRÉNOM <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

☐ **En cochant cette case je consens à ce que mes données soient traitées dans le cadre de ma candidature participation aux instances participatives de la mairie de Toulouse ou Toulouse Métropole.**

**Je suis informé(e) du retrait possible de mon consentement, à tout moment, en le demandant à [citoyens.dat@toulouse-metropole.fr](mailto:citoyens.dat@toulouse-metropole.fr)**

<sup>(1)</sup> Informations obligatoires

<sup>(2)</sup> Informations nécessaires pour vous contacter

<sup>(3)</sup> Les candidats entre 13 et 15 ans devront fournir une autorisation parentale pour participer aux réunions du Conseil citoyen

«Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des instances participatives (constitution/renouvellement/listes d'attente, organisation et accompagnement des conseils citoyens et bureaux de quartiers, ateliers citoyens). Toulouse Métropole / Mairie de Toulouse est responsable du traitement, représentée par la Direction de l'Action Territoriale. Les agents habilités, l'élu référent et les directions métiers en lien avec la thématique de l'instance, la Préfecture pour les conseils citoyens et le cas échéant l'huissier de justice procédant au contrôle en cas de tirages au sort sont destinataires des données qui seront conservées la durée du mandat + 6 mois. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à Direction de l'Action territoriale, 34 rue Pargaminières - 31000 Toulouse ou par email à [Citoyens.dat@toulouse-metropole.fr](mailto:Citoyens.dat@toulouse-metropole.fr). Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant. La base légale de ce traitement est le consentement.»

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Le Conseil citoyen est un espace de dialogue entre citoyens de mon quartier.
- Il est force de propositions pour améliorer la vie du quartier
- Il participe aux instances de pilotage du Contrat de Ville aux côtés des pouvoirs publics.

## À QUOI SERT-IL ?

En étant membre du conseil citoyen, je peux :

- Exprimer les besoins que j'ai repérés et mes idées.
- Soutenir et participer à des projets avec les habitants, des associations et les institutions.

## COMMENT FONCTIONNE T-IL ?

- Il définit ses règles de fonctionnement (fréquence et lieu de réunion, sujets de travail...).
- Il se réunit une fois par mois environ.
- Il bénéficie d'une dotation annuelle de fonctionnement.

La loi pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a instauré la signature de Contrats de Ville afin de réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires (emploi, logement, éducation, sécurité, santé...).

Au sein du conseil citoyen du quartier, cette loi permet à chaque habitant, association, entreprise, de faire entendre sa voix.

## Le CONSEIL CITOYEN réunit

des structures locales  
associations, entreprises  
et commerces qui  
interviennent dans le  
quartier prioritaire.

des habitants  
qui résident dans le  
quartier prioritaire  
(voir carte au verso)

PROPOSITIONS  
CO-CONSTRUCTION  
DIALOGUE  
CONCERTATION

Les instances  
de pilotage  
du Contrat de Ville

réunissent les institutions signataires,  
les partenaires et les représentants  
des Conseils citoyens

«Les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité» (Loi du 21 février 2014).